



**DÉLIBÉRATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ÉQUIPEMENT SPORTIF
NOTRE DAME / SAINT VINCENT DE BOISSET**

—
SÉANCE DU MERCREDI 07 OCTOBRE 2020

Convocation en date du 28 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le sept octobre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle de sports, objet du syndicat intercommunal d'équipement sportif, sous la présidence de Hervé DAVAL, Président.

MEMBRES	
EN EXERCICE	8
PRÉSENTS	8
VOTANTS	8

Étaient présents : Monsieur Hervé DAVAL, Président,

Messieurs David DOZANCE, Stéphane CANZANI, Morgan TALIFERT et Madame Jocelyne DURANTET, titulaires représentant la commune de Notre-Dame-de-Boisset

Messieurs Éric FEUGÈRE, Patrick PEDRINI et Madame Sophie VACHOT, représentant la commune de Saint-Vincent-de-Boisset

Pouvoir déposé en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Néant

Secrétaire : Monsieur Morgan TALIFERT



DÉLIBÉRATION N° 2020-006 : ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5711-1 ;

Considérant que le Vice-Président du Comité syndical intercommunal d'équipement sportif est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur le Président procède à un appel de candidatures pour le poste de Vice-Président du Comité syndical intercommunal d'équipement sportif.

Monsieur David DOZANCE est candidat à la fonction de Vice-Président du Comité syndical intercommunal d'équipement sportif.

Monsieur le Président enregistre la candidature de Monsieur David DOZANCE et invite les délégués à passer au vote.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 8

À déduire (bulletins blancs, nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 8

Majorité absolue : 5

A obtenu :

- Monsieur David DOZANCE : 8 (huit) voix.

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilisant 8 suffrages exprimés pour Monsieur David DOZANCE :

- **Proclame Monsieur David DOZANCE, Vice-Président du Comité syndical intercommunal d'équipement sportif et le déclare installé dans ses fonctions ;**
- **Autorise Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.**

Ont signé au Registre tous les membres présents.

Certifiée exécutoire à Saint Vincent de Boisset, le 07 octobre 2020

Publiée et transmise au représentant de l'État le

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



**Syndicat Intercommunal
d'Équipement Sportif
Notre Dame de Boisset
Saint Vincent de Boisset**

**Le Président
Hervé DAVAL**